



Litige location saisonnière

Par **zazatico**, le **02/04/2017** à **15:30**

bonjourrrrrnous avons loué un appart pour les vacances lors de l'état des lieux d'entrée la propriétaire avait déjà remplis son état des lieux et m'a demandé de recopier la même chose sur le mien se que j'ai fais. lors de notre départ c'est sont amis qui se présente et juste en ouvrant la porte et sans rentrée dans l'appartement me dit oh la la qu'est ce qui est arrivé a la moquette elle est taché sa va pas être possible il va falloir trouver un arrangement et me verser de l'argent pour la changer sinon je vais le prendre sur la caution de la il me dit que je n'ai pas bien nettoyer alors que j'avais tous nettoyer que nous n'avions pas retirer nos chaussures avant de rentrée et que sa avait tacher la moquette je lui ai répondu qu'une entrée servait a cela il c'est un peu énerver et m'a dit qu'il allait falloir que je lui donne 30 euro pour changer la moquette de l'entrée je lui ai dit que je refusais de lui verser de l'argent il s'est énerver encore un peu plus alors seul avec lui j'ai pris peur et lui ai dit que je partais. je n'ai donc pas fait d'État des lieux de sortie et je suis partie prendre l'ascenseur qu'il a empêcher de partir en le retenant et me disant qu'il voulait de l'argent pour la moquette je suis donc partie par les escalier et ai fait opposition au chèque de caution. aujourd'hui la propriétaire des lieux me réclament de payer pour les travaux elle m'a envoyer un devis comprenant l'achat de la moquette, le ragréage du sol sous la moquette, l'évacuation des déchets, la pose de la moquette, le ponçage du parquet de tous l'appartement ainsi que 2 couches de vitrification pour ce parquet et la main d'oeuvre pour tous ces travaux pour un montant de 700 euro. Je voudrais savoir qu'elles sont mes droit et mes recours juridique. cordialement

Par **Visiteur**, le **02/04/2017** à **21:52**

Bonsoir, rnJe pense que vous ne devez pas vous laisser faire et lui répondre votre désaccord en le menaçant de porter plainte pour information mensongère avec demande de dommages

et intérêt.

Par **Lag0**, le **02/04/2017 à 22:59**

Bonjour,rn
Puisque vous avez refusé l'état des lieux, le bailleur a t-il fait appel à un huissier pour en faire un ?